

CLOMASTAR®

HERBICIDE

GROUPE 13 HERBICIDE

BETTERAVE, SOJA, COLZA,
POMME DE TERRE,
POIS PROTÉGÉINEUX ET FOURRAGER,
FÉVEROLE, LUPIN,
CULTURES LÉGUMIÈRES

360 g/L de clomazone (ISO)
Suspension de capsules (CS)

1 L NET

lifescientific®



Consulter ce livret avant toute utilisation.

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL
RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : www.quickfds.com.
Fabriqué en UE

Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759
(appel gratuit depuis un poste fixe)
www.lifescientific.com

Distribué par:
LIFE SCIENTIFIC FRANCE,
11-13 rue des Aulnes,
69760 Limonest.
www.lifescientific.com



N° de lot et date de fabrication : voir emballage

CLOMASTAR® est un herbicide de pré-levée ou post-levée précoce. Il s'utilise sur betteraves, colza, féveroles, lupin, pois protéagineux et fourrager, pomme de terre, soja, cultures légumières, PPAM / PPAMC, cultures porte-graines, tabac et pavot-œillette (voir détails à l'intérieur du livret).

Détenteur de l'A.M.M. et EMB: Life Scientific Ltd – Block 4, Belfield Office Park – Beech Hill Road – Dublin 4 (Irlande)
Type d'action: Herbicide (HRAC 13)
Formulation: Suspension de capsules (CS)
Composition: 360 g/L (31,3% p/p) de clomazone (ISO)

ATTENTION

CLOMASTAR® (N° d'A.M.M. : 2220213)



H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
Délai de rentrée : 6 heures.

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert: 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

UFI: HD95-J1TQ-H10F-2TUP

PREMIERS SOINS

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. En cas d'irritation, consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours: le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours: le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.



170050407801_V4

GTIN 05391534942139



5

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

La clomazone appartient au groupe HRAC 13 des inhibiteurs de la DOXP (1-deoxy-d-xylulose-5-phosphate synthase) et à la famille chimique des isoxazolidinones.

La clomazone agit en inhibant la synthèse des caroténoïdes.

Elle est absorbée par les racines et l'hypocotyle des jeunes plantes.

Tableau des usages - Traitement des parties aériennes

Culture	Cible	Dose maximale d'emploi	Nombre maximal d'applications	Stade d'application	Délai avant récolte	ZNT aquatique	ZNT plantes non-cibles
Grandes cultures							
Betterave industrielle et fourragère	Graminées et dicotylédones annuelles	0,20 L/ha (fractionnement possible)	1/an	Max. BBCH 18 (8 feuilles)	F* (BBCH 18)	5 mètres	5 mètres
Colza		0,33 L/ha					
Féveroles		0,25 L/ha**					
Pois protéagineux							
Pois fourrager		0,30 L/ha**					
Lupin blanc	Graminées et dicotylédones annuelles	0,30 L/ha**	1/an	Pré-lèvement de la culture (BBCH 00 à 09)	F*	5 mètres	5 mètres
Pomme de terre		Plants de pomme de terre: se référer au paragraphe « Conditions d'application »					
Soja		0,40 L/ha					
Cultures légumières							
Asperge	Graminées et dicotylédones annuelles	0,25 L/ha	1/an	Après récolte	-	5 mètres	5 mètres
Carotte		0,25 L/ha**					
Céleri-branché		0,20 L/ha					
Fenouil							
Haricot vert, haricot filet, flageolet, fève	Graminées et dicotylédones annuelles	0,15 L/ha	1/an	Pré-lèvement de la culture (BBCH 00 à 09)	F*	5 mètres	5 mètres
Pois écosés frais		0,25 L/ha**					
Navet		0,15 L/ha					
Salsifis		0,15 L/ha					
Céleri-rave		0,25 L/ha					
Choux à inflorescence, choux feuillus, choux pommés	Graminées et dicotylédones annuelles	0,25 L/ha	1/an	Pré-lèvement ou post-lèvement précoce de la culture	F*	5 mètres	5 mètres

Culture	Cible	Dose maximale d'emploi	Nombre maximal d'applications	Stade d'application	Délai avant récolte	ZNT aquatique	ZNT plantes non-cibles
Courgette		0,40 L/ha					
Courge Pastèque	Graminées et dicotylédones annuelles	0,60 L/ha	1/an	Pré-lèvement ou post-lèvement précoce de la culture (BBCH 00 à 18***)	F*	5 mètres	5 mètres
Epinard	Graminées et dicotylédones annuelles	0,15 L/ha	1/an	-	35 jours	5 mètres	5 mètres
PPAM / PPAMC (plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires (alimentaires et non alimentaires))							
PPAM - non alimentaires: pensée sauvage uniquement	Graminées et dicotylédones annuelles	0,15 L/ha	1/an	Pré-lèvement de la culture (BBCH 00 à 09)	Non applicable	5 mètres	5 mètres
PPAM - non alimentaires: fumeterre et fenugrec uniquement		0,25 L/ha					
PPAMC: persil et basilic uniquement	Graminées et dicotylédones annuelles	0,15 L/ha	1/an	-	35 jours	5 mètres	5 mètres
Cultures porte-graines							
Porte-graines: concombre, cornichon, haricot, épinard, oignon, lentille	Graminées et dicotylédones annuelles	0,25 L/ha**	1/an	Pré-lèvement de la culture (BBCH 00 à 09)	Non applicable	5 mètres	5 mètres
Porte-graines: vesce	Graminées et dicotylédones annuelles	0,15 L/ha	1/an				
Autres							
Tabac	Graminées et dicotylédones annuelles	1 L/ha	1/an	-	56 jours	5 mètres	5 mètres
Pavot-cueille	Graminées et dicotylédones annuelles	0,25 L/ha	1/an	Pré-lèvement de la culture (BBCH 00 à 09)	F*	5 mètres	5 mètres

*DAR F: Délai avant récolte minimal entre le dernier traitement et la récolte, exprimé en stade de croissance de la culture.

**Se référer aux recommandations d'emploi pour la dose recommandée.

***BBCH 18 pour courgette, courge et pastèque: 8 feuilles étalées sur la tige principale.

Pour les usages mentionnés ci-dessous, l'extension d'autorisation a été obtenue dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009 (extension des autorisations de mise en marché pour les utilisations mineures). L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Au regard des données à sa disposition, Life Scientific décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

Traitement des parties aériennes

Culture	Cible	Dose maximale d'emploi	Nombre maximal d'applications	Stade d'application	Délai avant récolte	ZNT aquatique	ZNT plantes non-cibles
Patate douce	Graminées et dicotylédones annuelles	0,30 L/ha	1/an	Max. BBCH 09	F* (BBCH 09)	5 mètres	5 mètres
Porte-graines: Autre que concombre, cornichon, haricot, épinard, oignon, lentille	Graminées et dicotylédones annuelles	0,25 L/ha	1/an	Pré-levée de la culture (BBCH 00 à 09)	Non applicable	5 mètres	5 mètres

Distances de Sécurité Riverains / Résidents: conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité au voisinage des zones d'habitation et des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière à proximité de ces traitements.

Limites maximales de résidus: se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse: <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen.mrls>

Pour chaque usagé figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

En ce qui concerne les cultures porte-graines, les sous-produits de ces productions ne devront pas être utilisés en alimentation animale.

Life Scientific ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Spectre d'efficacité

CLOMASTAR® à 0,3 L/ha	
Capselle	Très sensible
Éthuse	
Gaillet	
Lamier	
Lampagne	
Pourpier	
Sisymbre	
Stellaire	

CLOMASTAR® à 0,3 L/ha	
Amarante	Sensible à moyennement sensible
Ammi élevé	
Chénopode	
Datura	
Mercuriale	
Morelle	
Panic pied-de-coq	
Pâturin	
Renouée des oiseaux	
Renouée liseron	
Renouée persicaire	
Séneçon	
Véronique à feuilles de lierre	
Véronique de Perse	

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

Conditions d'application

CLOMASTAR® peut entraîner des symptômes temporaires de blanchiment de la culture traitée.

Pour une efficacité optimale, appliquer CLOMASTAR® sur un sol humide et finement travaillé.

Betterave industrielle et fourragère

Appliquer CLOMASTAR® à 0,20 L/ha. L'application doit être effectuée au plus tard au stade BBCH 18 (8 feuilles). Le fractionnement de la dose est possible en respectant le stade limite BBCH 18 pour la dernière application et en ne dépassant pas au total 0,20 L/ha.

Colza

Appliquer CLOMASTAR® à 0,33 L/ha en post-semis pré-levée de la culture, idéalement juste après le semis.

Féveroles, pois protéagineux, pois fourrager, lupin blanc

Appliquer CLOMASTAR® à 0,25 L/ha (0,30 L/ha sur lupin blanc) en post-semis pré-levée de la culture, idéalement juste après le semis. Si la teneur en matière organique du sol est basse ou si le sol est "léger", appliquer CLOMASTAR® à 0,20 L/ha seulement.

Pomme de terre

Appliquer CLOMASTAR® à 0,30 L/ha en post-plantation pré-levée de la culture. Ne pas re-butter après application. Si la teneur en matière organique du sol est basse ou si le sol est "léger", appliquer CLOMASTAR® à 0,20 L/ha seulement.

Sur pomme de terre primeur sous plastique, appliquer CLOMASTAR® à 0,20 L/ha seulement.

En production de plants de pomme de terre, réduire la dose à 0,25 L/ha. Avant toute utilisation de la préparation en production de plants de pomme de terre, se rapprocher des établissements producteurs de plants de pomme de terre. **L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité.** Il est recommandé à tout utilisateur de réaliser quelques tests préalables à l'application du produit. Au regard des données à sa disposition, Life Scientific décline toute responsabilité sur les éventuels risques de phytotoxicité du produit.

Soja

Appliquer CLOMASTAR® à 0,40 L/ha en post-semis pré-levée de la culture, idéalement juste après le semis.

Carotte

Appliquer CLOMASTAR® à 0,25 L/ha en post-semis pré-levée de la culture. En cas de culture sous bâche, appliquer CLOMASTAR® à 0,20 L/ha seulement. Effectuer le semis à 1 cm de profondeur minimum.

Ne pas utiliser sur les carottes "Nantaises sablées".

Haricots et pois écosésés frais

Appliquer CLOMASTAR® à 0,25 L/ha en post-semis pré-levée de la culture, idéalement juste après le semis. Si la teneur en matière organique du sol est basse ou si le sol est "léger", appliquer CLOMASTAR® à 0,20 L/ha seulement.

Courgette, courge et pastèque

Appliquer CLOMASTAR® à 0,40 L/ha (courgette) ou 0,60 L/ha (courge et pastèque) en post-semis pré-levée ou post-levée / post-plantation précoce de la culture (stade maximum BBCH 18: 8 feuilles étalées sur la tige principale).

En pré-levée, appliquer idéalement juste après le semis.

Paillage plastique: appliquer CLOMASTAR® en post-plantation, uniquement sur le passe-pied.

Tabac

Appliquer CLOMASTAR® à 1 L/ha en pré-plantation ou post-plantation précoce (maximum 2 jours après la plantation).

Pavot-œillette

S'assurer auprès de la filière de la possibilité d'utiliser CLOMASTAR®.

Appliquer CLOMASTAR® à 0,25 L/ha en post-semis pré-levée de la culture.

Porte-graines épinard

Appliquer CLOMASTAR® à 0,20 L/ha en post-semis pré-levée de la culture, juste après le semis. Si le sol est sableux ou contient moins de 2% de matière organique, appliquer CLOMASTAR® à 0,10 L/ha seulement. En cas d'irrigation, effectuer celle-ci avant le traitement.

Précautions d'emploi

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation. Éviter toute dérive sur les cultures adjacentes, particulièrement si celles-ci sont sensibles.

Ne pas traiter s'il y a un vignoble à moins de 100 mètres de la parcelle.

Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Bien agiter avant l'emploi.

Remplir au 3/4 la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de CLOMASTAR® dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

Cultures suivantes et cultures de remplacement

Délai avant la mise en place d'une culture de remplacement et/ou de rotation après l'application de CLOMASTAR®					
En cas d'échec de la culture, ou après une culture traitée moins de 30 jours avant la récolte, ne pas implanter de culture à cycle court (environ 30 jours entre le semis / la plantation et la récolte) et moins de 90 jours après le traitement.					
Dose appliquée	Avec un travail du sol superficiel de 8-10 cm			Avec labour d'au moins 25 cm	
	1 mois minimum	4 mois minimum	10 mois minimum	1 mois minimum	4 mois minimum
Jusqu'à 0,4 l/ha	Colza, carotte, choux, courgette, haricots verts/blancs, pois de conserve, pois protéagineux, pomme de terre	Céréales de printemps et d'hiver (*), féverole, melon, navet, poivron	Betterave, épinard	Carotte, épinard, betterave, choux, colza, courge, courgette, haricots, lupin, pois de conserve, pois protéagineux, pomme de terre, soja, tabac	Céréales de printemps et d'hiver, lin, maïs, melon repiqué, navet, oignon, oignon (semis), salade, tomate, tournesol
0,6 l/ha	Tabac, courgette	Pois protéagineux, pois de conserve, poivron		Carotte, choux, courgette, pois de conserve, pois protéagineux, tabac	Céréales d'hiver et de printemps, colza, féveroles, melon repiqué, navet, poivron
1 l/ha	Tabac			Courgette, tabac	Céréales de printemps et d'hiver, choux, colza, carotte, féveroles, melon, pois de conserve, pois protéagineux, poivron
(*) : sauf après les pommes de terre nécessitant toujours un travail du sol plus profond dû à la concentration en fond de butte. Dans le cadre de la rotation, il est conseillé de procéder à l'aération du sol le plus tôt possible après la récolte et de repousser le travail du sol au plus près de la mise en place de la nouvelle culture.					

Respect des limites maximales de résidus (LMR): en cas d'échec de la culture, ou après une culture traitée moins de 30 jours avant récolte, ne pas implanter de culture à cycle court (environ 30 jours entre le semis/la plantation et la récolte) et moins de 90 jours après le traitement.

Pour plus d'informations, consulter votre conseiller technique habituel.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit.

Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Conserver à l'abri du gel.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :			NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique (*)	À usage unique	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire			EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)	EPI partiel			EPI partiel	
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3			En cas d'exposition aux gouttelettes pulvérisées		

EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION, DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Un nettoyage complet du matériel de pulvérisation est important afin d'éviter tout risque de phytotoxicité lors d'une utilisation ultérieure du pulvérisateur.

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être vidée puis rincée à l'eau claire.

Remplir à nouveau entièrement la cuve avec de l'eau et un produit nettoyant adapté. Faire fonctionner l'agitation pendant un quart d'heure et vider.

Rincer de nouveau la cuve avec de l'eau claire.

Nettoyer le reste de l'appareil (rampe, circuit, buses...) avec de l'eau et un produit nettoyant adapté.

Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



Protégez votre santé et celle de votre entourage.



Surveillez les conditions météorologiques.



Protégez les points d'eau.



Protégez les pollinisateurs.



Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

CLOMASTAR®

HERBICIDE

GROUPE 13 HERBICIDE

BETTERAVE, SOJA, COLZA,
POMME DE TERRE,
POIS PROTÉGÉINEUX ET FOURRAGER,
FÉVEROLE, LUPIN,
CULTURES LÉGUMIÈRES

360 g/L de clomazone (ISO)
Suspension de capsules (CS)

1 L NET

lifescientific



Consulter ce livret avant toute utilisation.

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL
RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : www.quickfds.com.
Fabriqué en UE

Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759
(appel gratuit depuis un poste fixe)
www.lifescientific.com

Distribué par:
LIFE SCIENTIFIC FRANCE,
11-13 rue des Aulnes,
69760 Limonest.
www.lifescientific.com



N° de lot et date de fabrication : voir emballage

CLOMASTAR® est un herbicide de pré-levée ou post-levée précoce. Il s'utilise sur betteraves, colza, féveroles, lupin, pois protéagineux et fourrager, pomme de terre, soja, cultures légumières, PPAM / PPAMC, cultures porte-graines, tabac et pavot-œillette (voir détails à l'intérieur du livret).

Détenteur de l'A.M.M. et EMB: Life Scientific Ltd - Block 4, Belfield Office Park - Beech Hill Road - Dublin 4 (Irlande)
Type d'action: Herbicide (HRAC 13)
Formulation: Suspension de capsules (CS)
Composition: 360 g/L (31,3% p/p) de clomazone (ISO)

ATTENTION

CLOMASTAR® (N° d'A.M.M. : 2220213)

	H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
	P102 Tenir hors de portée des enfants.
	P391 Recueillir le produit répandu.
	P501 Éliminer le contenu/récepteur dans une installation agréée d'élimination des déchets.
	SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3	Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 6 heures.

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

UFI: HD95-J1TQ-H10F-2TUP

PREMIERS SOINS

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. En cas d'irritation, consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

GTIN 05391534942139



5

170050407801_V4